

Évelyne Blanc
42 chemin Les Lavandines
04200 Les Omergues

À
Monsieur le commissaire enquêteur
Le 19 septembre 2026

Objet : Observations relatives à l'enquête publique sur le projet de PLU sur la commune de Les Omergues.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens par la présente attirer votre attention premièrement sur le déclassement de nos parcelles connues sous le nom "ancienne scierie", parcelles cadastrées :

OB 0831, OB 0829, OB 0806, OB 0827, WL 0042, WD 0084.

Lors de l'élaboration du PLU, nos parcelles ont été reclassées perdant ainsi leur constructibilité.

Au regard du zonage de ces parcelles il n'y a aucune cohérence logique car les terrains de l'ancienne scierie se situent en bordure d'habitations et ne présentent aucun intérêt agricole, naturel ou paysager à protéger ce qui montre bien un évitement intentionnel.

La famille Blanc habite ce village depuis cinq générations, elle a contribué à la vie du village et en particulier la scierie a permis de faire vivre 4 familles, à fournir du bois de chauffage et de construction aux habitants du village et des alentours.

Aujourd'hui, au lieu de permettre à nos enfants et petits-enfants de continuer à s'installer au village nous voyons toutes ces parcelles déclassées. Ils n'auront à l'avenir plus que le choix de s'installer ailleurs ou de se soumettre à la construction dans un lotissement au prix dans le meilleur des cas de 76€ le m2.

Est-ce ainsi que nous envisageons de pallier à la désertification de nos petits villages ruraux, au maintien des services publics de proximité comme nos petites écoles, nos gendarmeries et à faire vivre nos petits artisans, commerçants ?

Ce changement de zonage ne repose sur aucun motif sérieux ni logique ni sur des motifs d'intérêt général (préservation de l'environnement, objectifs de la loi Climat et Résilience, loi Montagne etc.).

La lutte contre l'artificialisation des sols invoquée à plusieurs reprises, est certes souhaitée mais l'installation de parcs photovoltaïques sur des zones naturelles montre bien que l'artificialisation des sols n'est pas un objectif premier de la part de la mairie. L'objectif premier est de faire rentrer de l'argent coûte que coûte. D'ailleurs la construction d'un lotissement en est l'exemple même.

Lotissement qui a été fait juste avant le PLU car sinon il n'aurait pas pu voir le jour se situant sur une zone humide que la mairie a dû assécher en déviant un cours d'eau.

Le déclassement de nos parcelles constructibles dans ce PLU intervient également à la suite de conflits politiques et personnels récents mais aussi suite à des rancœurs accumulées pendant des décennies ce qui est illégal, c'est aux yeux de la loi un détournement de pouvoir.

Nous vous demandons donc de réexaminer le classement des dites parcelles en les réintégrant dans la zone constructible.

Deuxièmement et de manière plus générale, je tiens à attirer votre attention sur ce PLU tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, car il relève davantage d'un catalogue de principes généraux que d'un

véritable outil de planification adapté à un petit village rural, à une vallée déjà bien impactée par la désertification, l'abandon des services publics les uns après les autres.

Il est constitué de phrases creuses et toutes faites du style " Les réunions publiques ont permis d'entendre la population", certes "entendre" puisque c'est une obligation mais pas écouter", ce qui témoigne que nos observations ne sont malheureusement qu'une simple procédure de plus dans le déroulement de l'élaboration du PLU.

Les orientations générales restent théoriques et abstraites pour guider efficacement l'aménagement de notre commune de façon cohérente en tenant compte de nos spécificités.

L'achat d'une friche industrielle, ancienne marbrerie, d'un montant de 140000€, dont les murs menacent de s'écrouler, dont le sol est pollué, sans aucun projet d'intérêt public réfléchi, budgété et réalisable, démontre que la mairie n'a pas, au travers de ce PLU, une vision bien définie de l'aménagement de notre village pour le bien commun.

Il est également question dans ce PLU de protection des zones humides or la construction du lotissement communal en détournant un cours d'eau, de l'autorisation qui a été apparemment donnée pour la construction d'une très grande mare en se servant d'une source pour l'alimenter et située sur une zone humide, une mare qui peut s'avérer d'ailleurs dangereuse pour les constructions en contrebas, démontrent que les zones humides et la préservation des ressources en eau souterraine sont loin d'être une priorité pour la mairie.

La protection des espaces naturels et forestiers est encore un leurre au regard de la volonté d'installer de nouveaux parcs photovoltaïques sur des espaces naturels alors qu'il en existe déjà deux implantés et en fonction.

Depuis quand la mairie se soucie-t-elle aussi de la pollution lumineuse alors que nous sommes un des rares villages de la vallée à ne pas éteindre entièrement notre éclairage public la nuit ce qui est nuisible pour les animaux nocturnes et en particulier pour les chauves-souris.

Plus particulièrement, ce PLU restreint énormément les possibilités de construction à part dans le lotissement communal. Pensez-vous que les familles qui souhaitent, malgré de nombreuses contraintes (éloignement, prix du carburant, etc....) s'installer à Les Omergues ont envie de s'installer dans un lotissement ?

On s'aperçoit également que ce PLU n'est pas adapté à notre village lorsqu'il est question de volonté de « regrouper la population en centre urbain ». Le cœur de ce village se situait avant à l'adret puis a muté le long de la route départementale. Pourquoi ne lui laisse-t-on pas aujourd'hui l'espace nécessaire à son évolution sans impacter bien évidemment les terres agricoles qui nous sont précieuses ?

Je ne vois donc que très peu de raisons valables à l'élaboration d'un tel PLU si ce n'est dans le but évident de la mairie de générer des recettes grâce à l'implantation de parcs photovoltaïques et d'exclure le plus possible de parcelles privées de la zone constructible pour privilégier les parcelles du lotissement communal.

Je demande donc que ce PLU tel qu'il nous est présenté aujourd'hui soit annulé pour détournement de pouvoir.

Le Code de l'urbanisme interdit d'utiliser des règles d'usage des sols à des fins purement financières ou fiscales.

Les finances de la commune (faire rentrer de l'argent coûte que coûte à cause de mauvais investissements) ne constituent pas un motif légal d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

